

FICHE DE POSTE

COORDINATION DE LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS) DU CHAUVINOIS

1- Intitulé du Poste

Coordinateur ou Coordinatrice – Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Chauvinois.

2- Nature du Poste – Catégorie d'emploi

La personne en charge de la coordination est cadre administratif (Chef de Projet) en CDI 35h (1/2 temps envisageable le temps de rédiger le projet de santé et d'assurer la validation des ACI).

Elle exerce ses missions sous la responsabilité hiérarchique du Bureau de l'association.

Il faudra prendre en compte des déplacements sur le territoire de la CPTS, une disponibilité en soirée est souhaitable.

3- Présentation du Service de l'Association

L'Association est composée de Professionnels de Santé présents sur le territoire de la CPTS défini dans les statuts validés lors de l'assemblée générale constitutive du 13/06/2024.

Les principales missions de l'association sont les suivantes :

- Contribuer à l'organisation et à la pérennisation de l'accès aux soins de premiers recours et à la prévention de la population sur le territoire
- Contribuer à l'organisation de l'aménagement sanitaire et social sur le territoire
- Organiser des actions de santé publique, de prévention et de formation professionnelle continue
- Contribuer à la coordination et coopération entre les professionnels de santé
- Mettre en œuvre et participer aux actions définies dans le cadre du projet de santé de territoire

4- Missions du Poste

Dans le cadre des missions de service présentées au chapitre 3, la personne en charge de la coordination a pour mission principale d'être en appui technique à l'animation du projet de santé de la CPTS et assure la coordination avec des MSP et des SISA. Pour ce faire, le bureau de l'association a défini 2 pôles de missions par ordre d'importance :

4-1 Missions et activités dans le cadre de la CPTS

Créer et faire vivre la CPTS en finalisant le projet de santé en cours de la CPTS, en mettant en place la gouvernance et les instances de suivi de la CPTS, en relation avec les partenaires institutionnels, ARS et CPAM et en faisant adhérer les acteurs du territoire à la dynamique CPTS.

Bien évidemment, cela sera optimal avec la mise en place d'une politique de communication de la CPTS.

Animer les instances de suivi de la CPTS en :

- assurant le suivi des décisions prises
- organisant le suivi des réunions.
- assurant un support dans la rédaction du règlement intérieur de l'association.
- assurant la mise en œuvre du projet de la CPTS et des projets territoriaux
- organisant le lien entre les acteurs de la CPTS et les autres partenaires (Ville-hôpital, acteurs des secteurs sanitaires et médico-sociaux, collectivités, partenaires locaux...).
- réalisant le montage de projets, la recherche financements.
- Favorisant la coordination de partenaires et d'intervenants extérieurs
- Participant à l'organisation des actions de prévention et d'éducation à la santé.
- Réalisant l'interface avec l'ARS, la CPAM
- Suivant et évaluant la réalisation de projets de la CPTS

4-2 Interaction entre les CPTS du Département

Encourager la dynamique au sein des structures professionnelles

Sur ce point, en particulier, il est important que la personne en charge de la coordination puisse accompagner l'association à l'adhésion ACI, puisse accompagner les professionnels de santé vers une transition dans leur pratique quotidienne et enfin, puisse établir un lien avec un référent juridique.

Encourager la dynamique entre les CPTS du territoire

Le bureau de l'association souhaite que la personne en charge de la coordination vienne en appui à la coordination au sein des structures dans le lien avec les acteurs extérieurs, puisse engager une démarche de fédération de l'ensemble des professionnels du territoire sur des projets communs et enfin qu'elle participe à l'organisation des actions de prévention et d'éducation à la santé, à la mutualisation des protocoles, au système d'informations communs et d'échanges.

Enfin, le bureau de l'association souhaite que la personne en charge de la coordination participe activement aux réunions/projets Inter-CPTS du département en collaboration avec un membre du bureau.

5- Compétences et Niveau de formation requis

En préambule, il est important que, comprendre les problématiques diverses et variées des professions libérales, est primordial à la bonne intégration sur le Territoire ainsi que dans l'animation de la CPTS.

5-1 Compétences requises

Comprendre l'organisation du système de santé, son contour politique ainsi que la multiplicité de ses acteurs, pour assurer une intégration optimale. Il est également judicieux de maîtriser les principes de fonctionnement du secteur « ambulatoire » et les connaissances générales de l'exercice pluri-professionnel coordonné.

Les savoir-faire :

Organiser, analyser, synthétiser et prioriser le travail en mode Chef de Projet ; les membres du bureau de l'association seront également là pour vous apporter un support décisionnel.

Avoir des capacités relationnelles et rédactionnelles

Animer des réunions, tisser du lien entre les professionnels

Maîtriser les logiciels bureautiques (office - internet - etc.)

Avoir des notions en gestion comptable et administrative

Mener un projet, du diagnostic à l'évaluation, en passant par la gestion budgétaire

Travailler en équipe pluri-professionnelle

Les savoir être :

Esprit de travail en collaboration et partenariat

Capacité d'adaptation, de remise en question et de disruption

Aisance relationnelle et diplomatique

Rigueur et organisation professionnelle

Disponibilité et capacité d'écoute

Capacités d'initiative, autonomie et polyvalence

5-2 Niveau de Formation requis

De Licence professionnelle à Master 2 « santé publique ou coordination du système de santé », « animation et gestion de projets »

Dépôt de candidature : cptschauvinois@gmail.com

Clôture des candidatures : 21/02/2025.